



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

salariés

Question écrite n° 88350

Texte de la question

Mme Marcelle Ramonet appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'application de la circulaire DRT/DSS/n° 2006-07 du 5 janvier 2006 relative au bonus exceptionnel. Elle l'informe des difficultés soulevées dans son application notamment pour les entreprises de 2 ou 3 salariés dépourvues d'accord sur les salaires ou encore sur les modalités d'application des différents critères proposés. Aussi les organisations d'employeurs souhaitent savoir si le Gouvernement entend compléter ladite circulaire par d'autres textes concernant les différents domaines susvisés.

Données clés

Auteur : [Mme Marcelle Ramonet](#)

Circonscription : Finistère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 88350

Rubrique : Entreprises

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 mars 2006, page 2661